



La gestion de la mobilité à l'échelle d'un quartier

Planifier ou optimiser l'existant



Journée d'étude à Gland, 30 septembre 2016

- 1
- 2
- 3
- 4

Introduction

Une gestion de la mobilité dans les quartiers – pourquoi faire ?

Les enjeux de la gestion de la mobilité dans les quartiers

1

Coordonner **urbanisation et transports** pour :

2

- Maîtriser la génération de trafic d'un quartier et minimiser les effets négatifs du trafic motorisé

3

- Tendre vers une **mobilité plus durable**, en intensifiant l'usage des transports publics et des modes doux

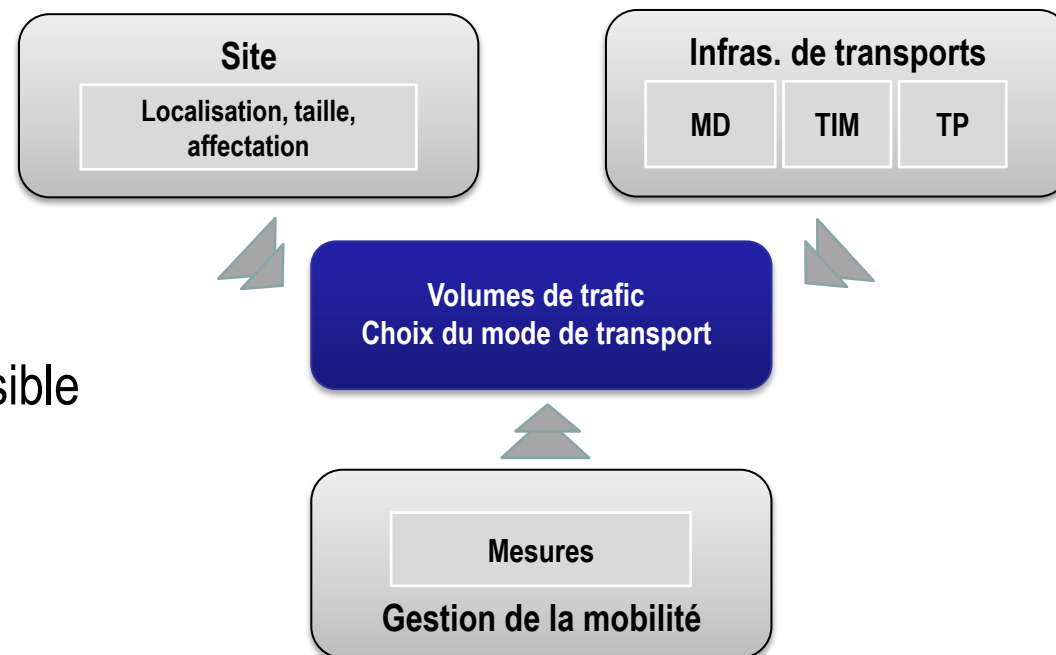
4

Les **effets attendus** :

- Le moins de trafic généré possible
- Le moins de motorisation possible
- Le moins de places de stationnement possible

3 **axes d'intervention** :

- Accompagner les évolutions positives de la société
- Offrir les conditions-cadres à la pratique des modes alternatifs à la voiture
- Réduire l'attractivité de la voiture



Accompagner les évolutions positives de la société

1

Voiture à disposition (micro-recensement 2010 ARE/OFS) :

- Si 78% des actifs de plus de 25 ans ont une voiture à disposition...
- ... **63%** des moins de 25 ans n'en ont pas !

2

3

4

Taux de couverture en **permis de conduire** :

- Si le pourcentage de détenteurs de permis n'a guère évolué en 10 ans chez les actifs de plus de 25 ans...
- ... ce pourcentage à **chuté de plus de 10%** chez les moins de 25 ans entre 2000 et 2010 !
- Seul 40% des plus de 80 ans possèdent encore un permis de conduire.

Taux de motorisation des ménages en Suisse :

- Si 30% des ménages possèdent plusieurs voitures...
- ... **20%** en possèdent aucune !
- Ce taux s'élève en milieu urbain (30 à 40% des ménages habitant en ville ne sont pas motorisés).
- 45% des ménages constitué d'une personne seule n'ont pas de voiture.

Accompagner les évolutions positives de la société

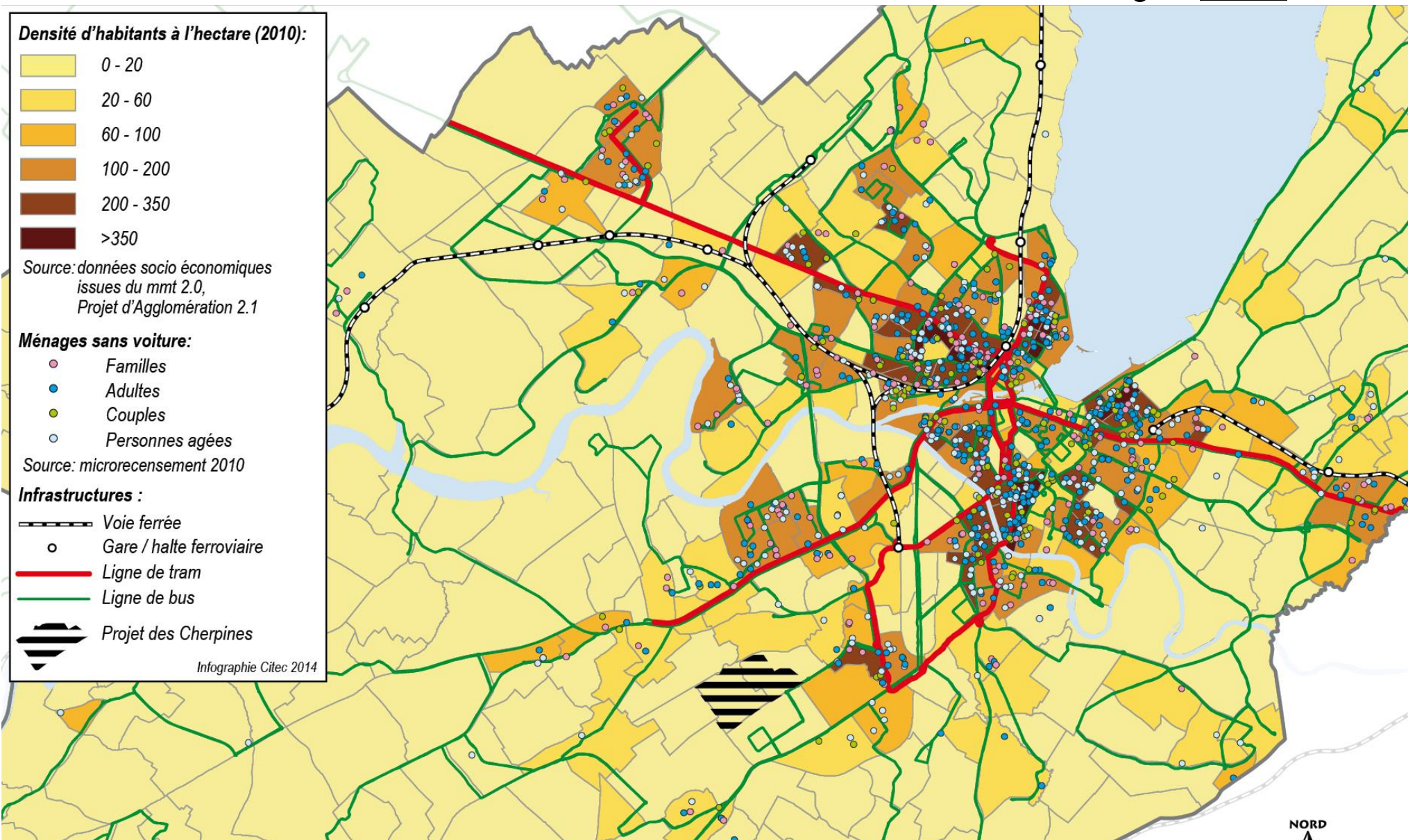
1

Densité d'habitants sur le canton de Genève et localisation des ménages sans voiture

2

3

4



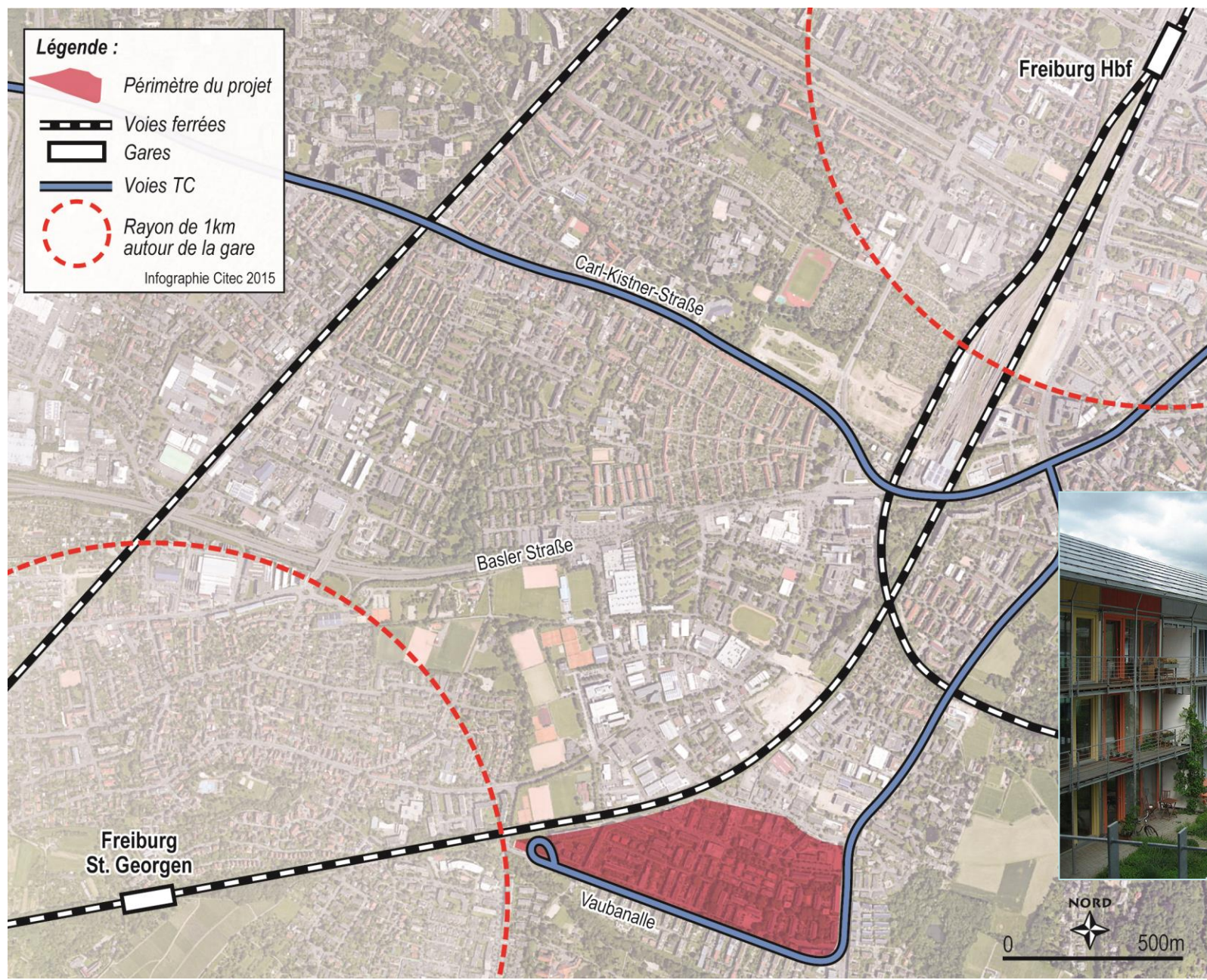
→ Continuer de planifier partout **1 place de parc par logement : vraiment pertinent ?**



Offrir les conditions-cadres à la pratique des modes alternatifs

- 1
- 2
- 3
- 4

Quartier Vauban, Freiburg-en-Brigsgau (fin des années 90) : 2'200 logements, 0.5 pl/log



Solutions en mobilité

Réduire l'attractivité de la voiture

1

Dissocier stationnement et logement pour rééquilibrer le « rapport de force » entre les différents modes de transports

2

3

4



- 1
- 2
- 3
- 4

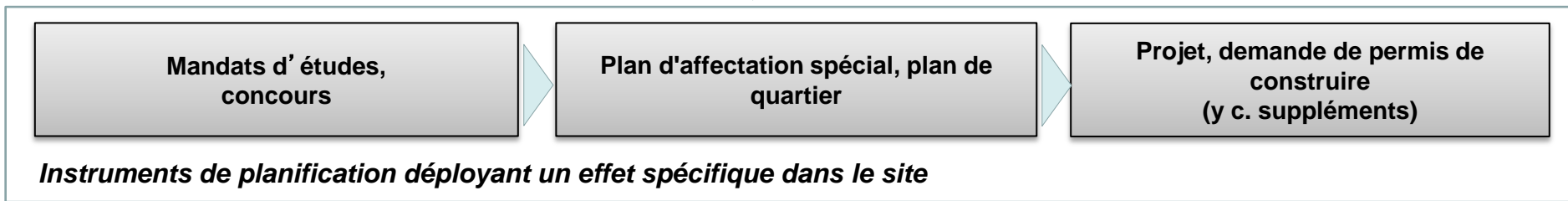
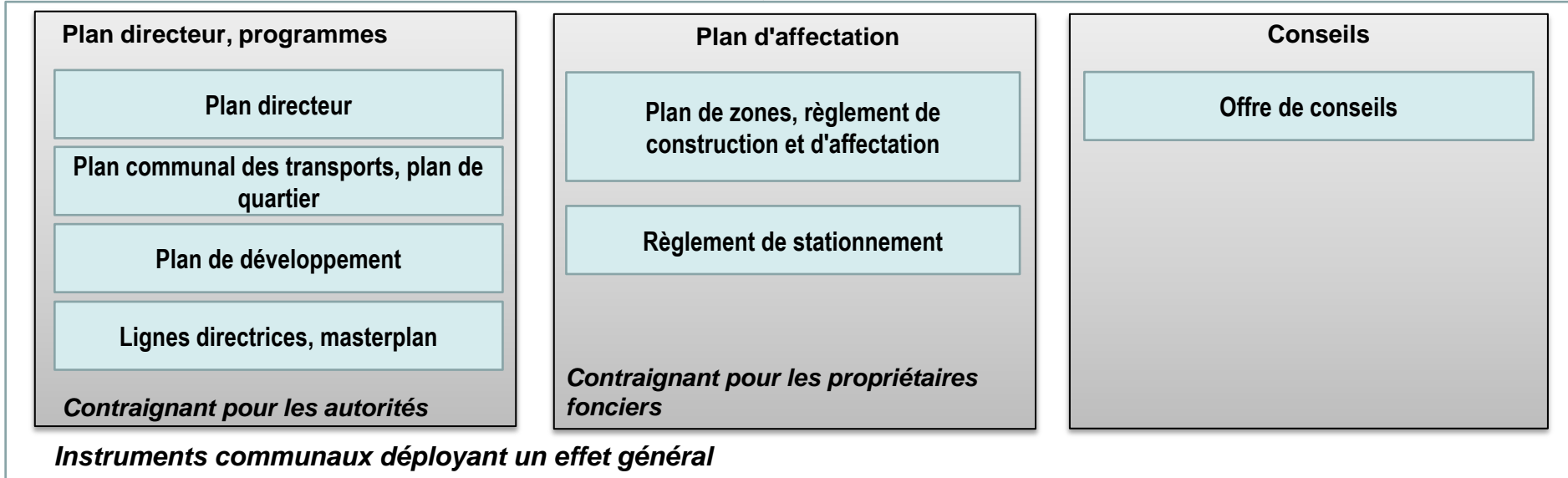
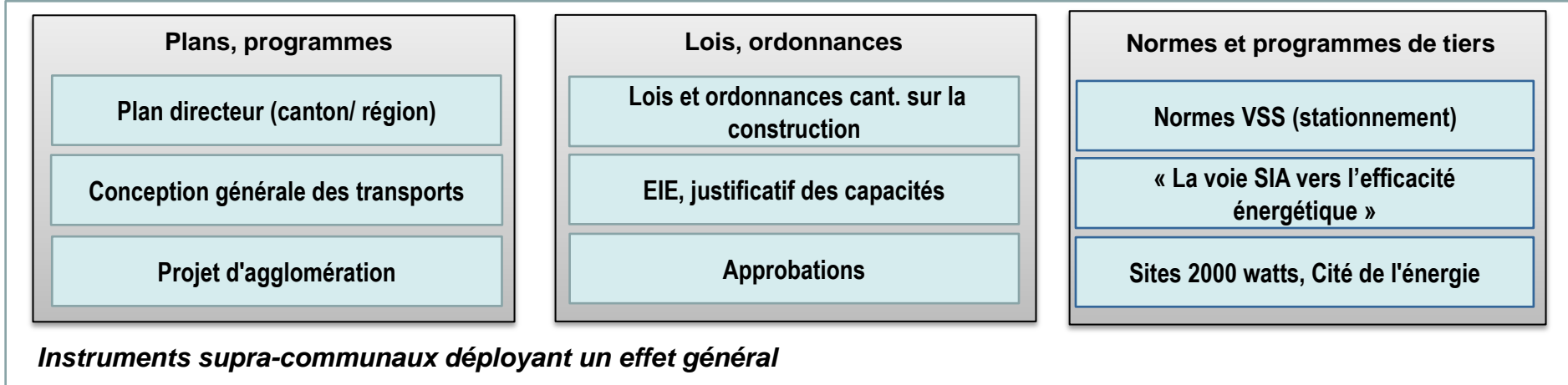
Règlementation de la mobilité dans les instruments de planification

Le rôle des autorités

Intégrer la gestion de la mobilité à tous les niveaux de la planification

- 1
- 2
- 3
- 4

Solutions en mobilité



Définir les conditions cadres

1

Inscrire la gestion de la mobilité dans les **instruments supra-communaux**

2

- Planification directrice

3

- Plan d'affectation (règlement de construction et d'affectation)

4

- Lois et ordonnances

Inscrire la gestion de la mobilité dans les **instruments communaux**

- Plan directeur cantonal et régional

- Lois et ordonnances

- Normes et programmes menés par des tiers

Exemple de texte-type

*L'élaboration d'un **concept de mobilité** est prescrite pour les secteurs de développement suivants :*

- *Secteur X*
- *Secteur Y ...*

*Le concept de mobilité est **concrétisé à différents niveaux**, dans le cadre d'un plan d'affectation spécial (ou plan de quartier) et de l'établissement d'une demande de permis de construire, puis est **vérifié et validé par les autorités** avec la première autorisation de construire accordée pour le terrain.*

Sources: Manuel MIPA « Réglementation de la gestion de la mobilité »

Plans d'affectation spéciaux

1
2
3
4

Objectifs

- Etayer juridiquement le concept de mobilité, **de manière contraignante** pour les propriétaires.
- Définir les contenus à approfondir et les éventuels objectifs comptables à atteindre.

Exemples de textes-types

§ XY: Concept de mobilité

Au moyen d'un concept de mobilité à soumettre et à faire approuver dans le cadre de la première procédure d'autorisation de construire, il convient de montrer, pour l'ensemble du site, la manière dont la mobilité de tous les groupes d'usagers (habitants, travailleurs, visiteurs, clients) est organisée dans le sens des objectifs de mobilité du plan d'affectation spécial.

La maîtrise d'ouvrage élabore le concept de mobilité et en assure la mise en œuvre.

Le concept de mobilité à soumettre doit contenir les points suivants:

- *descriptif du projet avec les **principaux paramètres clés** (offre en places de stationnement pour voitures et pour vélos; connexion aux TP et aux itinéraires MD ; volumes de trafic générés max autorisés) ;*
- *principes de **gestion et tarification** des espaces de stationnement (mutualisation, politique de prix, etc.) ;*
- *offre de véhicules en **auto-partage** adaptée aux besoins (+ éventuellement vélos en libre-service) ;*
- *informations et **incitations** à emprunter les TP et à circuler à pied et à vélo (par ex. écobonus) ;*
- *système de **monitoring** et de contrôle prévu.*

Sources: Manuel MIPA « Réglementation de la gestion de la mobilité »

Projets, demandes de permis de construire

1

Objectifs

2

- Déterminer et concrétiser les **contenus** du concept de mobilité.

3

- Vérifier l'efficacité des mesures proposées.

4

- Garantir la réalisation des objectifs grâce à l'obligation de **monitorer** l'évolution du trafic généré par le quartier.
- Vérifier que des sanctions seront prises en cas d'échec.

Exemple de texte-type

*Le concept de mobilité est **contrôlé et approuvé dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire.***

*Si le monitoring/le contrôle montre de manière répétée que les objectifs envisagés n'ont pas pu être atteints, **le conseil communal/municipal peut exiger** :*

- *que les mesures existantes soient renforcées,*
- *que d'autres mesures soient contrôlées du point de vue de leur efficacité,*
- *que ces dernières soient mises en œuvre si elles donnent satisfaction sur ce point.*

*Il convient de **faire inscrire cette obligation dans le cadastre** comme une restriction de droit public à la propriété avant le début de la construction.*

Sources: Manuel MIPA « Réglementation de la gestion de la mobilité »

- 1
- 2
- 3
- 4

Le concept de mobilité, un instrument de planification

Le rôle des privés, promoteurs, gérances

Les différentes étapes de l'élaboration d'un concept de mobilité

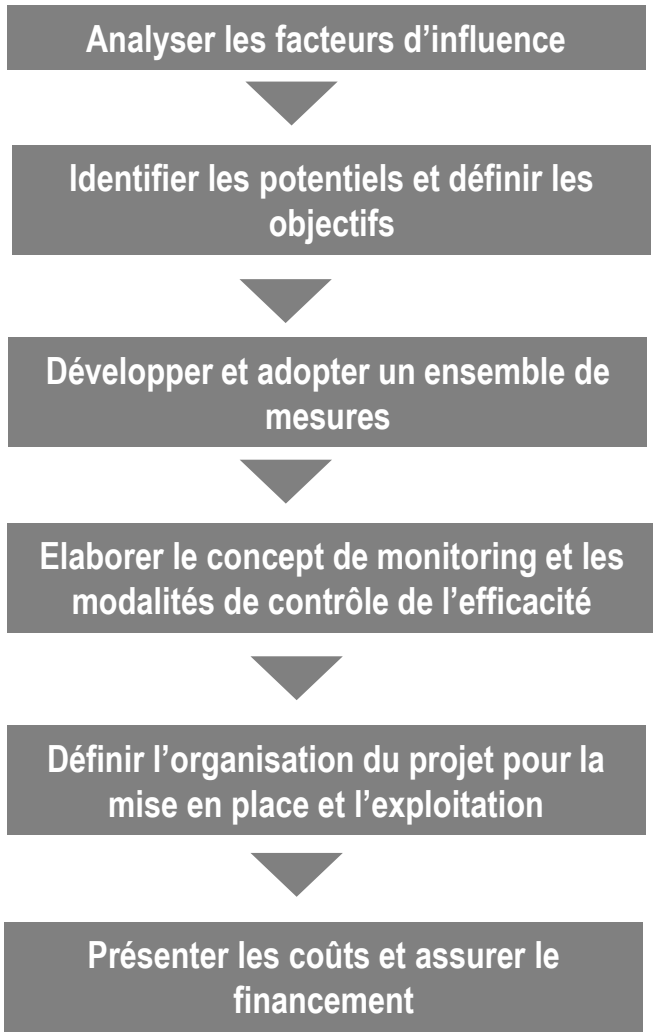
- 1
- 2
- 3
- 4

Solutions en mobilité

Déterminer l'organisation du projet pour développer le concept de mobilité



CONTENUS DU CONCEPT DE MOBILITE



Faire **approuver par les autorités** le concept de mobilité spécifique au site



Mettre en place, exploiter et adapter le système de gestion de la mobilité spécifique au site

Ancrer le principe de la gestion de la mobilité le plus en amont possible

1
2
3
4

Quelques **mesures type** :

- Offre en stationnement pour vélos abondante et de qualité
- Emplacements réservés pour l'autopartage (ex: système *mobility@home*)
- «Bon de mobilité» pour les résidents / abonnements de transports publics compris dans le loyer
- Prêt de vélos / bikesharing
- Dépôt pour service de livraison à domicile
- Dossier d'information sur la mobilité, site internet dédié au quartier sur la mobilité
- Nomination d'un «mobility manager»

Fonction du “**Mobility manager**”:

- Assumer la responsabilité générale pour la mise en place, l'exploitation et le monitoring des mesures
- Servir d'interlocuteur pour les groupes d'utilisateurs et les locataires ou propriétaires de surfaces d'activités
- Assumer la responsabilité générale en lien avec la réservation, au stade de la planification, des surfaces nécessaires à la réalisation des mesures infrastructurelles

- 1
- 2
- 3
- 4

Les programmes de promotion de la gestion de la mobilité

MIPA, MOHA, Plateforme Habitat à Mobilité Durable

1
2
3
4

Gestion de la mobilité dans le processus de planification de nouveaux sites

Mobilité
SuisseEnergie pour les Communes

Intégration de la gestion de la mobilité

MIPA – Gestion de la mobilité dans les processus de planification de nouveaux sites

Manuel
Communauté de travail synergo et bureau d'études Jud



subse énergie
Notre engagement, c'est la VIE.

Mobilité
SuisseEnergie pour les Communes

Règlementation de la gestion de la mobilité

MIPA – Gestion de la mobilité dans les processus de planification de nouveaux sites

Manuel
Communauté de travail synergo et bureau d'études Jud




subse énergie
Notre engagement, c'est la VIE.

Mobilité
SuisseEnergie pour les Communes

Concept de mobilité pour des sites efficaces

MIPA – Gestion de la mobilité dans les processus de planification de nouveaux sites

Manuel
Communauté de travail synergo et bureau d'études Jud




subse énergie
Notre engagement, c'est la VIE.

Mobilité
SuisseEnergie pour les Communes

Exemples de sites appliquant la gestion de la mobilité

MIPA – Gestion de la mobilité dans les processus de planification de nouveaux sites

Manuel
Communauté de travail synergo et bureau d'études Jud



subse énergie
Notre engagement, c'est la VIE.

www.mobilite-pour-les-communes.ch/fr/mobilitaet-in-der-arealplanung-und-im-wohnen/

1
2
3
4

Gestion de la mobilité dans les quartiers d'habitation existants

 **MOHA** Gestion de la mobilité
dans les quartiers d'habitation

MOHA - Gestion de la mobilité dans les quartiers d'habitation

Projet pour optimiser la mobilité liée à l'habitat

Rapport sur l'enquête par questionnaire

Mobilité piétonne Suisse, ATE Association transports et environnement
Août 2014



 suisse énergie

 **MOHA** Gestion de la mobilité
dans les quartiers d'habitation

MOHA - Gestion de la mobilité dans les quartiers d'habitation

Manuel pour optimiser la mobilité liée à l'habitat

Groupe de travail
Mobilité piétonne Suisse, Citec Ingénieurs Conseils SA
Janvier 2016



 suisse énergie
Notre engagement. Notre futur.

 **MOHA** Gestion de la mobilité
dans les quartiers d'habitation

Accessibilité piétonne aux immeubles d'habitation

Recommandations pour la planification

Groupe de travail
Mobilité piétonne Suisse, CITEC Ingénieurs Conseils SA
Août 2016



 suisse énergie
Notre engagement. Notre futur.

www.habitat-mobilite.ch/

Plateforme Habitat à mobilité durable

[QUOI/POURQUOI](#)
[CONTEXTE](#)
[EXEMPLES](#)
[PLANIFIER & CONSTRUIRE](#)
[RÉSEAU & ÉVÉNEMENTS](#)

PLATEFORME HABITAT À MOBILITÉ DURABLE



Accueil

A propos de nous

Contact

Plan du site

Impressum



www.habitat-mobiledurable.ch



solutions en mobilité

*Parce que nous n'héritons pas la terre de nos pères
mais la recevons en prêt de nos enfants*

Personne de contact :

■ Julien Lovey, Responsable Citec Neuchâtel – Jura

Citec Ingénieurs Conseils SA

Route des Gouttes-d'Or 40
CH-2000 Neuchâtel

Tél +41 (0)32 854 20 79 ■

e-mail: citec@citec.ch ■

www.citec.ch ■